

M-393
M-394
M-395

Réponse du Conseil administratif à:

- **la motion de MM. Guy Mettan, Guillaume Barazzone, Michel Chevrolet, Didier Bonny, Lionel Ricou et M^{me} Alexandra Rys, acceptée par le Conseil municipal le 7 octobre 2003, intitulée: «Pour une gestion du Grand Théâtre ouverte aux collectivités locales»;**
- **la motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, Marie-France Spielmann et Ruth Lanz Aoued, acceptée par le Conseil municipal le 7 octobre 2003, intitulée: «Soutien du Canton au maintien du ballet du Grand Théâtre»;**
- **la motion de M^{mes} Florence Kraft-Babel, Renate Cornu, Marie-France Spielmann, Catherine Gaillard-lungmann, MM. Blaise Hatt-Arnold et Damien Sidler, acceptée par le Conseil municipal le 7 octobre 2003, intitulée: «Coût du ballet ou coup de balai au Grand Théâtre?»**

TEXTE DE LA MOTION M-393

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- demander à ses représentants au conseil de fondation d'étudier toutes les possibilités d'économies dans le cadre du budget de fonctionnement actuel du Grand Théâtre et du ballet;
- modifier les statuts de la fondation afin d'ouvrir le conseil de fondation aux collectivités publiques genevoises qui accepteraient de s'associer au financement du Grand Théâtre;
- augmenter, dans le cas où les mesures d'économies se révéleraient insuffisantes et dans l'attente de l'entrée de nouveaux partenaires dans le conseil de fondation, la subvention ordinaire au Grand Théâtre, afin de préserver le ballet du Grand Théâtre.

TEXTE DE LA MOTION M-394

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer sans délai au Conseil d'Etat la conclusion d'une convention tripartite (Ville-Etat-Fon-

dation du Grand Théâtre), comparable à celle conclue avec l'Orchestre de la Suisse romande, par laquelle le Canton garantirait à la fondation une subvention à condition:

- que le ballet poursuive avec le Département de l'instruction publique (DIP) une collaboration régulière concrétisée par des activités d'éveil, de sensibilisation et d'enseignement des arts chorégraphiques;
- que le DIP soit représenté au sein du conseil de fondation.

TEXTE DE LA MOTION M-395

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- tout mettre en œuvre afin que le Grand Théâtre puisse maintenir l'ensemble de ses secteurs d'activités sans suppression d'emplois ni déclin de sa qualité artistique;
- permettre, par conséquent, la poursuite des activités du ballet du Grand Théâtre en octroyant au Grand Théâtre de Genève une augmentation de la ligne budgétaire 311000 365 de 1 million de francs, sous réserve que cette somme maximale, associée à celles d'autres collectivités ou mécènes, garantisse le déficit de la saison 2004-2005.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour faire face à la situation critique dans laquelle le Grand Théâtre se trouve, le département des affaires culturelles étudie l'opportunité de conclure une convention de subventionnement avec la Fondation du Grand Théâtre, avec une intégration possible d'autres partenaires.

Dans ce cadre, comme tous les bénéficiaires de conventions de subventionnement, le Grand Théâtre devra préparer un plan financier dans lequel une attention toute particulière sera portée aux économies pouvant être réalisées.

La question de la répartition des soutiens des collectivités publiques sera considérée au sein de la Conférence culturelle. Cet examen permettra d'évaluer si la Fondation du Grand Théâtre doit s'ouvrir à d'autres collectivités publiques (Etat, communes), ce qui rendrait nécessaire une refonte de ses statuts.

Concernant le ballet, un montage financier a été réalisé pour permettre de combler le déficit anticipé par le Grand Théâtre pour la saison 2004-2005:

- la somme de 1 million de francs sous la forme d'une garantie de déficit a été prévue au budget 2005 du département des affaires culturelles, pour couvrir la saison 2004-2005;
- l'Etat a négocié avec une fondation privée un apport de 700 000 francs;
- l'Association des communes genevoises a décidé, au cours de son assemblée générale de janvier 2004, de verser 200 000 francs;
- la Fondation du Grand Théâtre a réussi à obtenir de partenaires privés un financement à concurrence de 213 000 francs.

La poursuite des activités du ballet du Grand Théâtre est ainsi garantie pour la saison 2004-2005.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

Le 9 mars 2004.